



Problème d'adresse fiscale pour le paiement des taxes

Par Visiteur

Bonjour.

Pour des raisons pratiques tout mon courrier est regroupé à l'adresse de mes parents. Cette adresse est une adresse d'envoi car je ne dispose pas d'une adresse personnelle.

Je suis retraité de l'armée et partage mon temps entre un travail à mi-temps et ma vie en camping car.

L'inconvénient est que cela fait payer à mes parents la taxe d'habitation et la redevance TV.

Pouvez-vous m'indiquer comment éviter de leur faire payer cette taxe?

Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

L'inconvénient est que cela fait payer à mes parents la taxe d'habitation et la redevance TV.

Pouvez-vous m'indiquer comment éviter de leur faire payer cette taxe?

Je ne comprends pas quelle est la taxe d'habitation que vos parents doivent payer. Dans la mesure où ils vivent dans cette maison, ils sont déjà redevable de la taxe d'habitation, non?

Idem pour la redevance TV?

Pour ce deuxième cas, pourquoi est-ce que vous ne leur remboursez pas le prix de la redevance?

Très cordialement.

Par Visiteur

Ils ne payent pas la taxe d'habitation ni la redevance car très agés + de 80 ans et de revenus modeste 15000? pour 2008!

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ils ne payent pas la taxe d'habitation ni la redevance car très agés + de 80 ans et de revenus modeste 15000? pour 2008!

Oh d'accord, je comprends mieux. Mais quand vous déclarez votre imposition sur le revenu, vous vous déclarez comme vivant à cette adresse?

Très cordialement.

Par Visiteur

Dans autres renseignements de la déclaration je signale que l'adresse indiquée est une adresse d'envoi et que je ne dispose pas d'une adresse personnelle. Mais il n'en est pas tenu compte!

Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Adressez un recours gracieux au trésor public en expliquant votre situation, en contestant le fait que votre domicile soit fixé chez vos parents.

Surtout, pensez à rapporter toutes les preuves attestant du fait que vous vivez bien dans votre caravane et non au domicile de vos parents.

En tout état de cause, il n'est pas normal que l'administration fiscale détermine votre domicile chez vos parents au seul motif qu'il s'agit d'une boîte d'envoi.

Très cordialement.